

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Maryse Frigon

<https://www.cadre21.org/membres/75aa43a0836e7556574f94d4>

Date d'obtention : 2023-12-06 20:39:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La première étape consiste à rencontrer l'auteur du signalement, avec bienveillance, afin de récolter les faits.

La deuxième étape consiste à évaluer la gravité de l'incident à partir de quatre éléments: l'Amorce (contexte), la Nature (gestes posés et images partagées), les Intentions (impulsivité ou malveillance) et finalement, l'Étendue (partage et propagation des images / vidéos)

Dans la troisième étape, nous vérifions l'information en rencontrant seul à seul, les élèves qui ont eu connaissance de la situation. Nous leur demandons également de ne pas parler de la situation avec d'autres jeunes.

À la lumière des informations obtenues, nous pourrions voir s'il y a des intentions malveillantes ou non. Par la suite, nous suivrons les instructions pour l'Acte impulsif ou l'intention malveillante.

Dans tous les cas, si nous avons un soupçon de matériel pornographique, nous devons confisquer le téléphone et le mettre dans un sac scellé en présence de l'élève, sans jamais en regarder le contenu. Un appel sera fait au service de police plus ou moins rapidement, selon les intentions.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Je trouve que tout n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît. J'imagine qu'avec un peu de pratique, ça doit être plus clair.

La première situation est assez claire puisqu'il n'y a pas de pornographie juvénile.

La deuxième était plus complexe puisqu'il y avait un adulte d'impliqué. Ensuite, un autre jeune fréquentait l'école mais la demande venait d'un policier.

Dans la troisième situation, il y avait récidive mais, de la part de la victime. Ce sont de petits détails qui font la différence.



Au coeur de votre stratégie #DevProf

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La vérification de l'information ne doit pas toujours être simple, particulièrement l'intention derrière le geste. Il peut s'agir d'impulsivité mais avec un fond de vengeance.

S'il s'agit d'un geste impulsif, la vérification du Code criminel et des règlements de l'école nous aiderons à savoir quelle suite donner à l'événement.